

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT – EXERCICE FINANCIER 2023

AVIS PUBLIC EST DONNÉ, conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec, par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Nazaire, que le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2023 seront déposés lors d'une séance ordinaire du conseil qui se tiendra le mardi 2 avril 2024, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil municipal sise au 174 rue Principale, Saint-Nazaire.

Donné à Saint-Nazaire, ce 19 mars 2024.



Pierre-Yves Tremblay, CPA auditeur, directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Pierre-Yves Tremblay, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication dans les endroits prévus à cet effet.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Saint-Nazaire ce 19^e jour de mars 2024.



Pierre-Yves Tremblay, CPA auditeur, directeur général et greffier-trésorier